Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le 26/10/2026
ID : 031-200023596-20261026-DP360_2026-DE

Toulouse, le 26/10/2026

Décision prise par le Président de Réseau31

n°DP360-2026

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical ;

Vu l'arrêté n°A26-2026 portant délégation de fonction accordée à Patrice LAGORCE **;**

Considérant les points A1.5 et A3.6 de la délégation de compétences au Président ;

Considérant la demande formulée par Reseau31 le 25/03/2026 auprès du SDEHG pour le branchement électrique du poste de refoulement la distillerie (PRE01865) sur la commune de SAINT CEZERT (31330) ;

Considérant l'étude réalisée par le SDEHG en date du 29/09/2026 pour le raccordement électrique de l'opération 31473-3 ;

Considérant que le cout total de ce projet estimé à 4 592 €TTC et que compte tenu des règlements du SDEHG, ce montant sera réparti comme suit :

- part gérée par le Syndicat 3 750 €TTC
- part restant à la charge de Réseau31 (estimation) 842 €TTC

décide

Article 1 : d'approuver la proposition technique du SDEHG pour le raccordement électrique du poste de refoulement la distillerie (PRE01865) sur SAINT CEZERT;

Article 2 : d'approuver la demande d'aide financière auprès du SDEHG en vue d'obtenir un financement à hauteur de 3 750 €TTC pour que la contribution de Réseau31 soit au plus égale à 842 €TTC.

Patrice LAGORCE
Vice-Président